

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 07 DECEMBRE 2009**

Présidence : M. Claude Schwab

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, MM. les Municipaux, les membres du Conseil, le public ainsi que la presse.

L'appel fait constater la présence de 45 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Béatrice Christinat, Olivia Hochuli, Antoinette Keusen-Ducraux, Marie-Claude Liechti, Danielle Masson, Charlotte Perrenoud, Michèle Petetin, Gabrielle Ribordy et Ariane Zompa.

MM. Béat Binder, Romano Buob, Fabiano Galimberti, François Golay, Mitchell Heynick, Patrick Neuhaus, Pierre-Alain Poletti et Hervé Taverney.

Sont absents :

MM. Joël Buzer et Jacques Estoppey.

Un siège non repourvu

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.
Délai pour la séance du 1^{er} février 2010 : **le lundi 18 janvier 2010.**

Ordre du jour :

La modification suivante est à prendre en compte :

Point 10. Motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2009
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis no 27/2009** relatif au budget 2010 de la CIEHL
7. **Préavis no 26/2009** relatif au budget 2010 du Fonds Culturel Riviera
8. **Préavis no 24/2009** concernant le budget 2010
9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
10. Propositions individuelles et divers.

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Assermentation

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, M. le Président procède à l'assermentation de **M. Didier Rocipon**. Ce nouveau conseiller, du mouvement UDI, remplace Mme Christiane Béguin démissionnaire.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2009

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2009 est accepté à la majorité moins 5 abstentions, avec remerciements à son auteur.

4. Communications du bureau du Conseil

-Représentations

La 2^{ème} Vice présidente a représenté le Conseil :

- Lors de la soirée de la fanfare de l'automne le 21 novembre.

Le Président a représenté le Conseil:

- le 14 novembre à la soirée annuelle de la Chorale et chœur d'hommes de St-Légier.
- le 18 novembre 2009 au spectacle de l'école du Haut-Lac.
- le 5 décembre 2009 lors de la manifestation du Téléthon.

-Courriers

- le faire part de la naissance d'Emile, fils de Patrick Bays.
- une lettre du groupe de solidarité St-Légier pour Morareni qui cherche du renfort et qui annonce la possibilité d'un voyage organisé pour découvrir la Roumanie et Morareni.

-Informations

Résultats des votations fédérales et cantonales du 29 novembre 2009

- Voici un résumé des résultats :

- 2908 électeurs inscrits à St-Légier
- 1679 ont voté pour l'objet cantonal (57.74%)
- 1792 ont voté pour les objets fédéraux (61.62 %)

Pour les **votations cantonales**, les électeurs de St-Légier ont :

1) refusé l'objet « Mühleberg » à 57.74%

En ce qui concerne les **votations fédérales**, les électeurs ont :

- 1) accepté l'objet « Trafic aérien » à 60.63%
- 2) refusé l'objet « Matériel de guerre » à 61.31%
- 3) refusé l'objet « Minarets » à 61.31%

- Séance du 11 décembre 2009, il est proposé que des suggestions soient faites, afin que les jetons de présence soient attribués à une œuvre.
- A la demande de la Municipalité une séance supplémentaire est fixée au 1^{er} février 2010, pour traiter le préavis no 22/2009 concernant la reconstruction du chalet d'alpage des « Mossettes ». La séance de commission est prévue pour le 7 janvier 2010.

5. **Communications de la Municipalité**

M. Dominique Epp, Municipal, lit la communication no 15-2009

« Fin des travaux sur le Pont de Fenil

Les Municipalités de Corsier-sur-Vevey et de St-Légier-La Chiésaz ont le plaisir de vous annoncer que les travaux de réfection de ce pont reliant nos deux communes se trouvent actuellement dans leur phase finale.

La clôture du préavis fera l'objet d'une communication ultérieure, mais nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que le budget global approuvé par nos deux Conseils pour les travaux prévus dans le cadre de la réfection du Pont et le remplacement des barrières sera respecté.

Quelques travaux complémentaires ont été nécessaires, telle la confortation du Pont côté Corsier et des traitements acrobatiques dans les zones inférieures du pont ne faisant pas partie du préavis. Une majeure partie de ces travaux pourra en principe être absorbée par les crédits approuvés.

Les Conseillers qui se sont intéressés à l'une des deux visites organisées ont pu apprécier la complexité des travaux et la compétence dont ont fait preuve les représentants du bureau d'ingénieurs mandaté. Les deux Municipalités tiennent à remercier le bureau MCR pour la qualité de son travail, bien que celui-ci ne soit pas encore tout à fait terminé.

Il reste encore des travaux de finition qui seront exécutés au courant du premier trimestre 2010. L'inauguration officielle sera également organisée dans cette période. La réouverture du Pont peut néanmoins être envisagée le 4 janvier 2010, au plus tard.

Les travaux de marquage sur la chaussée ne pourront être réalisés qu'au printemps, une bande jaune pour cyclistes et piétons étant prévue sur le côté amont du pont.

Les Municipalités partagent les préoccupations pour les habitants de la Route de Fenil située sur le territoire de St-Légier-La Chiésaz et elles mettront tout en œuvre pour faire avancer le projet de rond-point sur la route du Rio-Gredon, actuellement entre les mains du Canton. La Municipalité de St-Légier-La Chiésaz étudie actuellement des mesures de modération de trafic complémentaires sur ce tronçon en zone 30.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de votre attention et de l'écho que vous donnerez autour de vous à ces informations. »

M. Jean de Gautard, Syndic, fait une communication concernant le groupement scolaire Blonay-St-Légier-La Chiésaz.

Dès la rentrée scolaire 2010, les 7^{ème} VSB n'iront plus à La Tour-de-Peilz, mais seront scolarisés à Blonay. Dès la rentrée scolaire 2011, les 7^{ème} et 8^{ème} seront à Blonay et, à la rentrée 2012 tous les élèves de la 7^{ème} à la 9^{ème} année seront regroupés à Blonay. En ce qui concerne les élèves de St – Légier – La Chiésaz, les classes depuis l'enfantine à la 6^{ème}, celles-ci resteront à St-Légier.

Les discussions entre la commune de La Tour-de-Peilz et les communes de Blonay et St-Légier – La Chiésaz ont duré un peu près deux ans. Après de fortes réticences, la Municipalité de La Tour-de-Peilz a admis que la solution retenue est une bonne solution. L'établissement scolaire de Blonay-St-Légier aura environ en 2012, 1'200 à 1'250 élèves ce qui fera un gros établissement scolaire, avec un seul directeur.

Ce regroupement scolaire est en rapport avec le concours d'architecture pour l'extension de Clos-Béguin (préavis soumis au Conseil le vendredi 11 décembre).

6. Préavis no 27/2009 relatif au budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Rapporteur de la commission intercommunale de gestion : M. Patrick Bays

Conclusions :

C'est à l'unanimité que la commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose, aux membres du Conseil :

- d'adopter le budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier relève dans le rapport de la CIEHL, à la page no 2, au point no 1, 3^{ème} paragraphe, qu'il est question d'un projet d'aménagement du territoire et transports. Il est dit que :

« Dans la mesure où le projet dépasse les communes concernées par la CIEHL, les communes riveraines vont également participer à cette étude ainsi que le canton. (Par exemple pour être en lien avec l'hôpital de Rennaz). »

Elle se demande ce qu'il en est des transports publics dans les communes des hauts, d'une part et d'autre part, si le lien avec l'hôpital de Rennaz n'est pas plutôt un projet cantonal qu'un projet intercommunal ?.

M. Jean de Gautard, Syndic, répond en ce qui concerne le projet d'agglomération qui englobe l'hôpital de Rennaz. Cette question, posée par les syndics de la Riviera à M. Jean-Claude Mermoud, Chef du département de l'économie et à M. Pierre-Yves Maillard, Chef du département de la santé et de l'action sociale, n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante.

Les dix communes du district auraient souhaité que le projet d'agglomération de la Riviera, lié à celui d'Aigle, Monthey, et comprenant également les communes de la basse Veveysse soit mené par le canton en tant que meneur du projet, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Raison pour laquelle les dix municipalités du district viennent d'annoncer au Conseil d'Etat, qu'elles vont continuer leur projet d'agglomération comme elles l'ont commencé.

En ce qui concerne les transports publics des communes des hauts, actuellement les lignes LVR et CEV ne passent pas au bon endroit. En effet, elles desservent seulement les zones villas, alors qu'elles devraient desservir des zones plus denses. Le projet d'agglomération comprend un projet de déplacement de la ligne CEV.

M. Yves Filippozzi se réfère au poste du budget 2010 de la CIEHL, concernant le projet d'agglomération, comprenant une charge de CHF 250'000.-, ainsi qu'à la page no 3, du préavis Municipal.

Il rappelle qu'en date du 20 avril 2009, il a déposé une interpellation à la Municipalité sur la participation de la population pour le projet d'agglomération de la Riviera. Le but de cette interpellation était de s'assurer que la participation de la population était intégrée dès le départ du processus d'élaboration. Car les règles et critères d'attribution ont été édictées pour pouvoir bénéficier des contributions fédérales. Les projets d'agglomération doivent remplir des exigences de base dans plusieurs domaines, en particulier en matière de participation publique au projet. Il posait trois questions, dont il attend toujours une réponse écrite. Il aimerait s'assurer avant de voter ce budget qu'on va bien dans la bonne direction.

- La Municipalité fait-elle sienne la règle de participation du public au projet d'agglomération ?
- La Municipalité va-t-elle s'engager auprès de ses partenaires pour que la procédure participative soit réellement mise en œuvre ?
- La Municipalité tient-elle à informer régulièrement la population de l'existence d'une telle procédure, afin que les habitants puissent effectivement bénéficier de ce droit démocratique ?

M. Jean de Gautard, Syndic, informe M. Yves Filippozzi que c'est Mme Rossier, responsable du SAI (service des affaires intercommunales), qui est chargée de la rédaction des réponses à son interpellation. En effet, ce genre d'interpellation s'est retrouvé dans plusieurs communes du district. La Municipalité a préféré avoir une réponse commune et cohérente au niveau des communes du district, plutôt que d'avoir des réponses différentes d'une commune à l'autre.

Il rassure M. Yves Filippozzi et le Conseil communal sur le sens des réponses qui seront données, car il n'y a pas de raison de répondre négativement à ces demandes.

M. Jacques Laurent se réfère au rapport de la CIEHL, à la page no 2, au point no 3, il aimerait avoir plus de renseignements sur le Centre Sportif de St-Légier-Blonay.

M. Alain Bovay, Municipal, indique qu'un ancien préavis avait été déposé auprès des Conseils de Blonay et St-Légier – La Chiésaz et qu'un montant avait été mis en réserve pour un projet de Centre Sportif des Motalles.

La Municipalité de Blonay a contacté celle de St-Légier pour qu'une réflexion de redimensionnement de ce projet soit faite. La CIEHL a toujours mis un montant à disposition pour l'élaboration de ce préavis, qui sera présenté au Conseil communal en 2010.

La discussion est close.

Au vote, le préavis Municipal no 27/2009 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis no 26/2009 relatif au budget 2010 du Fonds Culturel Riviera

Rapporteur de la commission intercommunale de gestion : M. Jean Vallet

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera recommande aux membres du Conseil :

- d'adopter le budget 2010 du Fonds Culturel Riviera.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis Municipal no 26/2009 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no 24/2009 concernant le budget 2010

Rapporteur de la commission des finances : M. Eric Rochat

A l'unanimité, la CoFin émet les deux remarques suivantes :

- 1) l'introduction de la péréquation n'a pas entraîné la renégociation des diverses conventions intercommunales dans une région où elles étaient déjà particulièrement développées. Conséquence inévitable : le cumul des versements péréquatifs et des participations conventionnelles antérieures. La CoFin demande à la Municipalité de dresser un tableau exhaustif de nos engagements intercommunaux, mentionnant pour chaque poste la nature de la convention ou du contrat, sa durée, son délai de résiliation ainsi que le caractère fixe, évolutif ou négocié annuellement du montant par habitant, à défaut, le mode de répartition intercommunal.
- 2) l'évolution des investissements et du financement de la dette retient toute l'attention de la CoFin. Selon la planification financière 2008-2013, la plupart des ratios se sont légèrement améliorés, mais ceci est dû avant tout au report de certains investissements. A long terme, l'évolution est défavorable et les commentaires figurant dans le rapport de la CoFin sur le budget 2009 restent valables.

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances, recommande aux membres du Conseil communal :

- d'adopter le budget 2010 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 25'975'955
Recettes	<u>CHF 24'881'675</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF 1'094'280</u>

Rapporteur de la commission Sécurité civile ORPC RIVIERA : M. Grégory Bovay

Conclusions :

C'est à la majorité et 1 abstention que la commission régionale de contrôle propose aux membres du Conseil communal de prendre les résolutions suivantes :

- Vu l'article 16 de la convention de 1997
- Vu le projet de budget 2010 (daté du 26.08.2009)
- Vu le rapport de la commission de contrôle régionale chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- décide de prendre acte du budget 2010 de l'Organisation Régionale de Protection civile Riviera, et propose aux 10 communes partenaires d'approuver ce budget tel que présenté.

Le préavis 24/2009 sera traité de la manière suivante :

- A. remarques générales, page par page**
- B. budget chapitre par chapitre + tableau en annexes**
- C. discussion générale sur le budget**

A. La discussion est ouverte, sur les remarques générales :

M. Jean Vallet se réfère à la page no 5, concernant les impôts. Il aimerait savoir s'il serait possible, par le biais du SeCRI (Service des Communes et des Relations Institutionnelles) , d'avoir un instrument fiable qui puisse donner un certain nombre d'éléments sur plusieurs années, concernant l'évolution fiscale.

M. Alain Bovay, Municipal, informe M. Jean Vallet que le canton adresse à toutes les communes une évaluation des recettes fiscales sur 2010. Celle-ci indique une analyse faite sur l'évolution cantonale et communale, portant sur les années 2003 jusqu'en 2009, ce qui indique une certaine évolution. Il y a également des tableaux mis à disposition. Il est tenu compte aussi des informations reçues du bureau technique sur les permis de construire et de l'évolution du nombre d'habitants, raison pour laquelle il a été admis une progression plus importante.

Un facteur ne peut pas être maîtrisé, celui des factures du canton. En effet, il se réfère à la page no 2, charges, les 7.91 % d'augmentation des collectivités est un poste difficile à évaluer. Partant de ces éléments, la commune subit les décisions et le système qui est développé dans le cadre de la péréquation. La nouvelle péréquation, qui entrera en vigueur depuis 2011, permettra de mieux maîtriser la facture sociale.

Il fait remarquer qu'il est quand même tenu compte de l'évolution fiscale sur plusieurs années.

M. Jean Vallet demande s'il y a une liste concernant le patrimoine financier de la commune ?

M. Alain Bovay, Municipal, informe que, dans le rapport de gestion figurent chaque année les immeubles du patrimoine financier, qui est estimé à CHF 15'553'000.-.

Il explique la différence entre le patrimoine financier et administratif. En effet, le patrimoine financier se base sur des objets qui peuvent être réalisés.

M. Jean Dupraz a été interpellé par une remarque de la commission des finances, qui indique que la commune pourrait un jour se séparer d'une partie du patrimoine financier, pour assurer le financement nécessaire à son bon fonctionnement.

Il fait remarquer qu'il y a quelques semaines la commune a acheté des forêts, qui font partie du patrimoine financier. Maintenant, on parle éventuellement de s'en séparer. Il espère que le bénéfice qui sera réalisé de cette vente puisse être suffisamment dissuasif.

M. Jean de Gautard, Syndic, explique que la Municipalité n'a jamais dit vouloir vendre du patrimoine financier de la commune. C'est la commission des finances qui envisage cette possibilité.

M. Leonardo Pescante se réfère à la page no 9, point 430 Voirie. Il indique que la commission des finances avait signalé que ce point devait être rectifié par 430 Route.

M. Alain Bovay, Municipal, indique que ce point est rectifié comme suit : ***430 Route sur travaux.***

La discussion sur les remarques générales est close.

B. Budget chapitre par chapitre + tableau en annexes

1. Administration Générale p. 12 à 15

La discussion est ouverte :

M. Jean Dupraz se réfère à la page no 1, des questions de la COFIN à la Municipalité, concernant le compte no 110.3181. La réponse indique : « *transfert d'un montant de 3'000.00 au poste 311.3181* ».

Il fait remarquer qu'il ne trouve pas le compte no 311.3181.

M. Alain Bovay, Municipal, se reporte au compte no 110.3181, libellé « frais de ports & taxes ccp ». Il indique que le montant de CHF 22'000.- passe à CHF 19'000.-. La différence de CHF 3'000.- a été reportée sur le compte no 301.3181, libellé « frais d'affranchissement », pour le Conseil communal.

M. Eric Rochat indique qu'il s'agit d'une erreur de transcription de la part de la COFIN. Il s'agit bien du compte no 101.3181, libellé « frais d'affranchissement », sous Conseil communal.

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier se réfère à la page no 12, compte no 110.3520, libellé « part à des charges intercommunales ». Elle s'aperçoit que « Structure d'accueil familial de jour », « Crèche-garderie » et « Accueil de jour des enfants, fondation cantonale » ont été transférés dans le compte sécurité sociale, au point no 7, compte no 720.3655, libellé « accueil de jour des enfants ».

Elle demande des explications, concernant ce transfert. Si elle a bien compris, ces trois comptes seront inscrits à partir de janvier 2010, sous Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants. Elle aimerait savoir, pourquoi cette Fondation n'est plus considérée comme charge intercommunale ? Etant donné qu'il s'agit d'une Fondation intercommunale. Pour quelle raison serait-elle considérée sous prévoyance sociale ?

M. Alain Bovay, Municipal, explique que c'est par souci de transparence et pour mieux répartir les objets. La Fondation est englobée dans le même compte que la crèche-garderie. Raison pour laquelle ce compte a été transféré au niveau de la sécurité sociale. Mais la Fondation reste intercommunale.

M. Jean Dupraz se réfère à la page no 13, compte no 110.3520, libellé « part à des charges intercommunales ». Il relève dans la réponse de la Municipalité aux questions de la COFIN, au point b), page no 2, ce qui suit :

« à ce jour, la commune de Blonay a seule assumé les frais de transports entre le parking des Pautex et celui des Motalles, les jours d'affluence, ainsi que ceux des « Securitas » chargés d'orienter le trafic. A court terme, une nouvelle convention pourrait attribuer ces montants à la Coopérative, donc à l'ensemble des huit communes concernées selon la clé de répartition usuelle ».

Est-ce que c'est un vœu pieux?

M. Jean de Gautard, Syndic, explique que ce service de navette et de parking est assuré et financé uniquement par la Commune de Blonay depuis des années. Celle-ci a demandé à plusieurs reprises la participation de la Commune de St-Légier, qui a toujours refusé.

Après réflexion la Municipalité de St-Légier a accepté le principe et a payé une partie. A partir de 2010, elle payera la moitié.

Etant donné que ce service de navette et de parking ne sert pas seulement aux citoyens de Blonay et St-Légier, mais également à tous les citoyens de la région qui utilisent les installations

des Pléiades , il serait plus juste que ces frais soient pris en charge par la coopérative et financés à des degrés divers par toutes les communes du district.

La nouvelle convention venait d'être signée quelques mois auparavant, ce qui bloque Blonay et St-Légier – La Chiésaz pour trois ans. Le moment venu, Blonay et St-Légier – La Chiésaz interviendront dans le délai de résiliation de la convention, pour que la prochaine convention passée entre les communes du district comprenne dans le budget de la coopérative les frais du parking et de la navette.

M. Yves Filippozzi intervient sur le même point que son collègue M. Jean Dupraz, concernant le service de navette et parking. Il demande à la Municipalité à quelle mesure d'aménagement du territoire, en particulier sur le plan directeur cantonal et régional, répond cette disposition d'aide pure au transport individuel motorisé.

M. Jean de Gautard, Syndic, n'a pas de réponse exacte à la question. Il explique que ça répond à une gestion cohérente des problèmes de parking aux Pléiades. Effectivement le parking des Motalles est insuffisant, ce qui force les gens à aller se parquer à la fontaine des Pautex. Il est normal que ceux-ci soient véhiculés des Pautex aux Motalles. La promotion du tourisme rend cette mesure nécessaire.

M. Yves Filippozzi réplique en rappelant qu'il est prévu dans le budget un subventionnement des transports publics, en particulier du train qui monte aux Pléiades. Par ces CHF 30'000.- on subventionne les automobilistes pour passer d'un parking à un autre. Il pourrait comprendre que les automobilistes soient subventionnés pour rester à la gare de Blonay, quand les parkings sont saturés, parce que ça fait partie de mesure d'aménagement du territoire. Il rappelle que ce montant est tout à fait contraire à la mesure A 25 du plan directeur cantonal (approuvé par le Conseil Fédéral). Elle prévoit que les communes mettent en œuvre dans leur planification directrice régionale et communale, ainsi que dans les plans d'affectation, une politique de stationnement coordonnée avec la qualité de déserte par les transports publics.

M. Jean de Gautard, Syndic, fait remarquer que, malgré les subventions que les collectivités publiques donnent aux transports publics, ceux-ci restent encore trop chers pour la majorité de la population de la région qui veut monter aux Pléiades.

Il relève le fait que ces CHF 60'000.- que coûtent la navette et le service de parking, entrent dans le calcul de la péréquation. De ce fait, ils sont aussi supportés par les autres.

La discussion est close.

2. Finances p. 16 à 17

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. Domaines & Bâtiments p. 18 à 27

La discussion est ouverte :

M. Patrice Droz se réfère à la page no 21, aux postes nos 350/01, 351/01, 351/02 et 351/03. Il constate que les postes libellé « électricité » et « chauffage » sont séparés, et qu'à la page no 20 la taxe égouts/consommation eau figure dans le compte no 3141, libellé « entretien ».

Il demande s'il serait possible de créer un compte no 3121, libellé « eau », afin qu'il ne figure plus dans le compte no 3141, libellé « entretien ». En effet, il se réfère à la page no 41, services industriels ou il y a un compte no 3121 pour la consommation d'eau, ce qui permettrait de centraliser le compte eau.

M. Alain Bovay, Municipal, tiendra compte de ces remarques à l'avenir.

M. Jean Dupraz vient sur le chapitre des vignes. Est-ce qu'un jour ce compte apportera un profit ?

Il se réfère aussi à la page no 23, compte no 351/10, libellé « Restaurant La Châ ». Il constate que chaque année il y a un nouvel investissement supplémentaires, et que l'année prochaine il faudra payer un réservoir d'eau potable dont la participation de la commune de St-Légier-La Chiésaz s'élève à CHF 25'000.-.

Est-ce qu'un jour il sera tiré un profit de ce restaurant ?

M. Jean de Gautard, Syndic, répond à M. Jean Dupraz, en ce qui concerne les vignes. Actuellement, une partie de ces vignes ne va rien produire, car elles sont trop jeunes. Pour que ce compte soit productif, il faut que les citoyens de St-Légier achètent la production de la commune. A ce sujet, il n'a aucune inquiétude, il faut juste être patient.

En ce qui concerne le restaurant La Châ, pour qu'il puisse devenir rentable, c'est le rôle de la collectivité publique de rendre cet endroit attractif. Il a été fort apprécié l'hiver dernier.

La discussion est close.

4. Travaux

p. 28 à 33

La discussion est ouverte :

M. Patrice Droz se réfère à la page no 29, compte no 410.3185, libellé « Honoraires & frais d'expertises ». A la page no 28, ce compte est scindé en CHF 167'000.- honoraires & expertise et CHF 70'000.- révision du plan général d'affectation. Or, il y avait les mêmes montants dans le budget 2009. Les CHF 70'000.- sont-ils un report ou l'addition des deux ; y aura-t-il en 2009 CHF 70'000.- pour le plan général d'affectation et CHF 70'000.- en 2010 ?

M. Jean de Gautard, Syndic, indique qu'il ne s'agit pas d'une somme qui est reportée d'une année à l'autre. En 2009, les travaux du plan général d'affection ont été suspendus jusqu'en automne. Il faut considérer que c'est une continuation.

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier se réfère à la page no 29, compte no 430.3011, libellé « traitement du personnel ». Le report des coûts du personnel passe de CHF 849'465.- à CHF 542'500.-. La différence des charges est transférée dans parcs & jardins. Elle aimerait savoir combien il y a de personnel affecté à chacune des différentes rubriques, plus particulièrement le nombre d'EPT ?

M. Alain Bovay, Municipal, l'informe qu'elle peut trouver la réponse à la page no 9, compte 430 au dernier paragraphe, qui dit :

« La Municipalité propose le maintien de l'effectif à 11 EPT, dont 3 affectés au secteur « Parcs & Jardins » et 1.5 à la gestion des déchets, qui comprend, entre autres, la surveillance du centre de tri du Chapon ».

M. Yves Filippozzi se réfère à la page no 29, compte no 430.4272, libellé « redevances utilisation du domaine public ». Ce poste fait l'objet d'un commentaire à la page no 5 du questionnaire de la COFIN, qui n'est pas vraiment relatif aux travaux. Ce commentaire parle des CHF 140'000.- de rentrées financières découlant d'horodateur etc., que par ailleurs l'intervenant estime justifiées : « il est logique de payer pour stationner ».

Il revient sur le plan directeur cantonal à la mesure A25 de stationnement, qui exige de la part des communes qu'elles élaborent une stratégie de stationnement dans le cadre de leur planification et des plans d'affectation. A ce jour le Conseil n'a jamais été nanti de quelque forme

politique de stationnement que ce soit, et aujourd'hui il faut accepter un budget dans lequel il y a au chapitre des revenus un poste de CHF 140'000.-.

M. Jean Vallet se réfère à la page no 31, compte no 450.4656, libellé « participation de tiers aux frais d'évacuation ». Est-ce que le montant qui figure dans ce poste est la contribution des entreprises pour évacuer les déchets ? Est-ce qu'il y a un calcul au tonnage qui se fait ? Il est étonné que ces recettes ne soient pas plus élevées.

M. Dominique Epp, Municipal, ne peut pas répondre sur la nature des garanties sur le budget 2009. Mais il peut dire que sur le budget 2010 le montant de CHF 35'000.- correspond à la participation des entreprises pour accéder au Centre de tri, contre une carte qui leur coûte CHF 300.- par année, quel que soit le tonnage.

La discussion est close.

5. Instruction Publique & Cultes p. 34 à 35

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier se réfère à la page no 35, compte no 511 libellé « service de repas de midi ». Elle indique que la COGEST avait fait une analyse concernant ce poste. Lors de l'établissement de son rapport, elle aurait souhaité avoir la réalisation d'une étude financière détaillée de la situation de la structure d'accueil parascolaire, comprenant les participations des parents, les coûts réels des infrastructures avec le service des repas, le service d'inscription et le service de facturation du Home Salem et du personnel. En consultant le budget elle est très étonnée de voir qu'il n'y a pas d'analyse financière détaillée.

Elle constate que la participation des frais de pension no 511.4331 est de CHF 145'000.-, ce qui correspond au prix payé par les parents pour les repas. Cela signifie que les parents ne payent rien d'autre que les repas. De ce fait, la collectivité de St-Légier - La Chiésaz offre gratuitement à ces parents l'accueil, la location des lieux ainsi que la prise en charge du personnel.

Il faut quand même savoir qu'à la crèche-garderie les parents payent en fonction de leur salaire. Il serait intéressant que pour le service du repas de midi les parents payent également en fonction de leur salaire, étant donné que, pour correspondre à la LAJE et pour rentrer un jour dans la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants de Blonay-St-Légier, la facturation doit être établie en fonction des salaires.

M. Jean de Gautard, Syndic, répond que si la Municipalité n'a pas opté pour une facturation en relation du revenu des parents, c'est parce qu'elle aimerait que ces repas soient payés au prix coûtant. En effet, si la facturation est établie en fonction du salaire purement, cela signifie que certaines familles devraient payer plus et d'autres nettement moins ; en fait, il y a un risque certain que la commune doive participer au paiement des repas, car il y aura probablement moins de rentrées que les CHF 145'000.-.

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier précise qu'elle n'a pas dit que les parents devraient payer plus, mais payer en fonction de leurs revenus.

M. Jean de Gautard, Syndic, répète que ce mode de calcul apporterait moins de rentrées que les conditions actuelles.

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier réplique que le mode de calcul en fonction des revenus est prévu par la loi.

M. Alain Bovay, Municipal, donne un complément d'information concernant le compte no 511, libellé « service de repas de midi ». Il est également tenu compte des frais relatifs à l'accueil du matin. Le prix d'un repas est de CHF 9.50 et c'est un choix de la Municipalité de faire payer le

prix coûtant, ce qui permet de mieux évaluer les charges. Lorsque l'accueil du matin et les repas de midi passeront par la Fondation, celle-ci décidera la manière de facturer.

La discussion est close.

6. Police p. 37

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. Sécurité Sociale p. 38 à 39

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. Services Industriels p. 40 à 41

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. Tableaux p. 43 à 47

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**10. Etablissement scolaire
Blonay-St-Légier-La Chiésaz p. 1 à 4**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Les annexes au budget

a) Tableau des investissements

La discussion est ouverte :

M. Patrick Brunshwig a une question concernant le poste intitulé « tranquillisation du trafic ». Il indique que dans le budget 2009 ce poste était prévu en 2013. Il constate qu'au budget 2010 il est reporté en 2014. S'agit-il d'une erreur ou alors d'un pari qu'avec l'augmentation du trafic, la circulation à travers le village serait paralysée par KO en 2014 ?

M. Patrice Droz se réfère au poste intitulé « remplacement du parc véhicule ». Qu'est-il prévu dans le montant de CHF 300'000.- en 2013 ?

M. Dominique Epp, Municipal, indique qu'il est prévu en 2013 de remplacer un véhicule Unimog.

La discussion est close.

b) Tableau des EPT

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

c) ORPC Riviera

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion sur le budget est close.

C. La discussion générale sur le budget est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote le préavis 24/2009 non amendé est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

9. Information de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

M. Yves Filippozzi informe que le Conseil intercommunale du SIGE va traiter deux préavis sur les abattoirs. Deux séances de commission auront lieu respectivement les 11 et 18 janvier 2010. Le premier préavis porte sur l'avenir de l'abattoir de Clarens. Le deuxième préavis est relatif à une demande de crédit pour ouvrir une action en procédure civile à l'encontre des responsables des dépassements de crédit dans le cadre des travaux de rénovation de l'abattoir de Clarens.

M. Jean Vallet fait une remarque concernant le Fonds Culturel Riviera. Il faut savoir que le Conseil administratif a la capacité de décider l'attribution des projets particuliers et ponctuels. Au moment de prendre sa décision, il y a la possibilité qu'une commune s'y oppose, de ce fait, il n'est pas donné suite au projet. Il espère qu'à l'avenir il y aura un changement à ce niveau car un vœu a été fait dans ce sens. En effet, il estime que les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents et non à l'unanimité.

10. Propositions individuelles et divers

M. Jean Dupraz fait remarquer qu'à l'entrée du village au niveau du carrefour du Genévrier sur la droite, il y a un panneau qui présente les manifestations de la région. Il demande que ce panneau soit rasé ou mieux entretenu.

M. Pascal Viénet revient sur la communication de M. Dominique Epp, concernant l'ouverture du pont de Fenil. Il faut savoir que simultanément à cette réouverture, la route qui descend de Merck Serono direction Corsier, va être fermée pour une durée de neuf mois pour des travaux. En conséquence tout le trafic de la zone industrielle de Fenil, y compris celui des ouvriers du chantier Merck Serono va passer via le pont de Fenil, ensuite prendre Pré-au-Blanc ou la route de Fenil.

Des solutions ont-elles été prévues pour limiter le trafic ?

Il suggère les propositions les suivantes :

- A la sortie du pont de Fenil, obligation de tourner à droite et prendre la direction Veyre d'en haut.
- Mettre un giratoire provisoire en face de Getaz Romang.
- Mettre la route de Fenil en sens unique pour faciliter la sortie ou la rentrée des véhicules.

M. Guy Marti soutient les propos du Conseiller M. Pascal Viénet. Mais, il tient à sensibiliser la Municipalité sur le fait que, si on oblige les véhicules à tourner à droite après le pont de Fenil, on empêche les gens de passer par Chambellion. Une réflexion un peu plus approfondie doit être faite.

M. Dominique Epp, Municipal, indique que la Municipalité est parfaitement consciente de ces problèmes qui ont été discutés avec la commune de Corsier. Malheureusement tant que le rond-point à la route du Rio-Gredon ne se fait pas, il n'y a pas vraiment de solution à proposer. Comme il est dit dans la

communication, la Municipalité planche sur des mesures complémentaires de ralentissement sur la route de Fenil.

En ce qui concerne la durée des travaux sur la route de Fenil du côté de Corsier, il y a divergence. En effet, selon les informations reçues la route sera fermée sur une durée de trois mois, et pour les six mois restants, il y aura des feux qui seront mis en place. Tout sera mis en oeuvre pour trouver la meilleure solution, en accord avec la commune de Corsier.

En ce qui concerne la solution d'un giratoire provisoire au Rio-Gredon, cela n'est pas envisageable. En effet, les travaux pour la construction de ce giratoire sont prévus dans le courant du mois de mars, ce qui pose un problème, car le préavis n'est pas encore passé au Conseil...

M. Jean-Luc Burgy fait remarquer que les travaux de ce giratoire vont accentuer les problèmes de circulation qui viennent du pont de Fenil. Ne pourrait-on pas surseoir à ces travaux, dans l'attente que les travaux de la route de Fenil soient terminés ? Cela permettra de mettre en place un giratoire provisoire.

M. Patrick Brunschwig indique que le 19 novembre 2007 il a déposé une interpellation, concernant le principe de précaution. Le 3 mars 2008 cette interpellation a fait l'objet d'une résolution votée par le Conseil dont il cite le texte :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité respecte la constitution vaudoise et en particulier l'article 52, soit : L'Etat et les communes luttent contre toute forme de pollution portant atteinte à l'être humain ou à son environnement. »

1. *En effectuant par exemple une étude de la pollution de l'air de tous les secteurs habités ou qui devrait faire l'objet d'un développement futur y compris celui traversé par la route des Deux-Villages.*
2. *Si des valeurs limites sont dépassées, en informer la population et prévoir les mesures qui s'imposent pour préserver la santé des habitants concernés. »*

Le 9 mars 2009, M. le Syndic a déclaré:

« Je m'engage personnellement, vu les demandes répétées de M. Patrick Brunschwig, d'essayer de convaincre ses collègues Municipaux, de mandater un bureau spécialisé pour faire des mesures dans la partie habitée de la commune de St-Légier, mais pas seulement le long de la route des Deux-Villages, également au bord de l'autoroute et vers les tennis. Parce qu'il faut savoir qu'aujourd'hui en matière de pollution de l'air, des mesures sont encore inexistantes. »

Il demande à M. le Syndic :

- Quel est le bureau qui a été mandaté ?
- Est-ce qu'on peut connaître les résultats de cette étude ?

M. Jean de Gautard, Syndic :

Répond à M. Jean Dupraz, concernant le panneau touristique.

Ce panneau a été construit par le Fonds d'équipement touristique de la Riviera. Il est normalement géré par Montreux Vevey Tourisme. Il a pris note de cette problématique et va intervenir auprès de la Présidente de ce Fonds, afin que ce panneau soit mieux entretenu.

M. Jean Dupraz explique à M. le Syndic qu'il ne parlait pas de l'entretien du panneau, mais qu'il se référait au parc à moutons qui se trouve sur cette parcelle et qui n'est pas bien entretenu.

M. Jean de Gautard, Syndic, indique que dès l'année prochaine il n'y aura plus de moutons, car l'agriculteur qui loue cette partie du domaine communal n'en veut plus. Il va quand même intervenir auprès du Fonds d'équipement touristique de la Riviera, pour que ce panneau soit mieux géré.

Répond à M. Patrick Brunschwig, concernant la pollution de l'air.

La Municipalité et le bureau technique ont pris contact avec le SESA (Service des eaux, sols et assainissement), afin de savoir s'il était nécessaire et possible de prendre des mesures dans le village, mais également dans les régions des tennis et de Praz-Dagoud, et quel serait le coût de ces mesures ? Ledit service a répondu qu'il était inutile en l'état de faire des mesures, que la modélisation qui existait permettait de démontrer que ces mesures étaient à la baisse.

Il faut savoir que, malgré l'augmentation de la circulation, l'évolution technologique des moteurs a permis de réduire les particules fines selon les dires du SESA. Dès lors, il a été renoncé à mandater un bureau pour faire ces mesures. De ce fait, il ne peut répondre à aucune des deux questions.

M. Patrick Brunschwig prend acte de la déclaration de M. le Syndic. Il trouve que les gens qui habitent sur la route des Deux-Villages ne sont pas pris en considération. Il rappelle qu'en 1996 le taux de pollution dépassait déjà les limites, avec 5'000 à 6'000 véhicules par jour et qu'actuellement il y en a 12'000. Donc, il ne faut pas dire que la pollution a baissé.

M. Philippe Ducraux informe que l'école du Haut-Lac a envoyé un plan à tous les parents pour qu'ils utilisent la route de contournement le long de l'A12. Il fait remarquer que beaucoup d'entre eux connaissent mal ou pas du tout les petites routes de la commune. Il leur est effectivement difficile de trouver la route de Chambellion, car aucun panneau indicateur n'a encore été posé à ce jour.

Il demande à la Municipalité d'étudier la pose de panneaux aux sorties des autoroutes et au bas du Pré-au-Blanc indiquant l'école du Haut-Lac et les terrains de sport de Praz-Dagoud.

M. Dominique Epp, Municipal, annonce que les panneaux sont commandés.

Mme Anne Schiltknecht-Morier : A propos du projet pour la tranquillisation de la route des Deux-Villages, constate qu'il n'y a pas grand-chose, qui ait abouti. Elle souhaiterait qu'en 2010 une commission spéciale soit créée impliquant le Conseil, avec peut-être un Municipal. Il s'agit de mettre en avant les bons aspects de ce projet.

M. Jean de Gautard, Syndic, fait remarquer qu'il y a deux éléments qui entrent en ligne de compte. Le premier est purement politique. Il n'est pas possible pour la Municipalité de s'adjoindre une commission du Conseil communal pour gérer la commune ou un problème communal.

Il fait remarquer que les CHF 500'000.- qui sont mis au plan des investissements sont relatifs à des éléments bien particuliers et précis de ce projet de tranquillisation du trafic. Il s'agit notamment d'un seuil qui devrait trouver sa place devant le collège de La Chiésaz.

Il faut savoir que le problème de la commune et du village, c'est Blonay. Sur les 11'000 à 12'000 véhicules qui traversent le village, il y en a environ 7'000 à 8'000 qui sont comptés au Home Salem. Mais tous ces véhicules ne vont pas rejoindre l'autoroute, il y a un certain nombre qui vont à Vevey. Depuis des années, les communes de Blonay et St-Légier – La Chiésaz se renvoient la balle, en se demandant à l'une et à l'autre de prendre des mesures (par exemple l'élargissement du chemin des Cuarroz à Blonay) . Blonay répond toujours négativement.

Tout récemment, la Municipalité a réussi à débloquer la situation en demandant à la commune de Blonay, qui a accepté, de mandater une étude de circulation qui englobe les deux villages, afin de permettre effectivement de trouver des solutions pour alléger le trafic sur la route des Deux-Villages. Il faut également savoir que Blonay et St-Légier – La Chiésaz sont dépendants des robinets d'entrées des communes d'en bas, qui sont plus ou moins ouverts ou fermés. Si l'on consulte le plan directeur de La Tour-de-Peilz, on peut constater qu'elle a bloqué et fermé tous les robinets verticaux. Le problème est le même avec Vevey.

La Municipalité y travaille et fera part au Conseil communal des mesures qui seront prises.

M. Jean Dupraz propose vis-à-vis de La Tour-de-Peilz, de fermer la route de la Paisible, et donner l'accès seulement aux bordiers autorisés, et de fermer encore deux, trois autres routes, afin que cette commune soit plus conciliante. S'il n'y a pas d'entente, ni avec Blonay et ni avec St-Légier – La Chiésaz, pour améliorer la circulation à l'intérieur du village, il faut prendre des mesures qui s'imposent.

M. Daniel Rubli fait la réflexion qu'une fusion des communes serait une solution intelligente pour l'ensemble du territoire.

M. Patrick Bays remercie la Municipalité et le Boursier pour la présentation du budget, de plus en plus claire.

M. Jacques Reymond porte à la connaissance du Conseil, que le 30 janvier 2010 aux Pléiades aura lieu la course populaire Erika Hess Open, qui fête son 10^{ème} anniversaire. Il invite les Conseillères et Conseillers à participer à cette manifestation.

M. Jean Dupraz lit une lettre qui date du 29 mai 1989, qui dit :

« Communication de la Municipalité au Conseil communal - Liaison routière Nord-Sud

Conformément aux dispositions de l'article 3 sur l'aménagement du territoire, le problème des voies de circulation routière sur les communes de Blonay et St-Légier, fait l'objet d'étude par les commissions mixtes composées, de membres du Conseil communal et de la Municipalité.

Un premier rapport traitant d'une liaison permettant d'éviter la traversée du village St-Légier-La-Chiésaz pour aboutir en région villa, a été adopté par les Municipalités et transcrit au Service cantonaux, concerné pour examen. Une décision politique de réalisation de cette nouvelle route devrait intervenir dans un proche avenir, les Municipalités renseigneront les Conseillers communaux, sur les options futures, ainsi que les propriétaires concernés ou qui pourraient l'être par le tracé de cette route en fonction de l'étude. Le tracé sur le plan actuel est sujet à modification sensible. En annexe un plan où figure une partie au stade actuel de l'étude. Aucune opposition n'est recevable. »

M. Jean Dupraz demande à la Municipalité ce qu'il en est.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 22 h 10.

Le Président
Claude Schwab

La secrétaire
Patricia Sava